Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 157-2026 Point 4.9.9.1

Point 4.9.9.1 de l'ordre du jour
Règlement du concours Trajectoire Management 2026 – EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Trajectoire Management est un concours permettant aux étudiants inscrits en 1ère année d'un des BUT partenaires de l'EM Strasbourg d'intégrer la 4e année du PGE après l'obtention de leur BUT.

Le règlement est annexé ci-après.

Date de validation par le conseil de composante : 11 juin 2026

La CFVU du 30 juin a approuvé avec 33 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le règlement du concours Trajectoire Management 2026 – EM Strasbourg.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

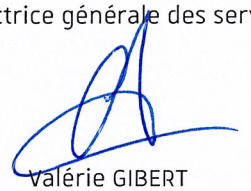

Valérie GIBERT

DÉLIBÉRATION

Conseil de l'Ecole de Management Strasbourg - Séance du 11 06 2026

Point n° 2.5: Règlement concours Trajectoire Management 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Trajectoire Management est un concours permettant aux étudiants inscrits en 1ere année d'un des BUT partenaires de l'EM Strasbourg d'intégrer la 4e année du PGE après l'obtention de leur BUT.
Le règlement du concours est soumis à la validation du Conseil.

RÈGLEMENT DU CONCOURS TRAJECTOIRE MANAGEMENT 2026

Le concours Trajectoire Management est destiné aux étudiants inscrits en première année de l'un des BUT partenaires de l'EM Strasbourg (hors redoublants) et souhaitant rejoindre la 4e année du Programme Grande Ecole après l'obtention de leur BUT.
Les BUT partenaires avec lesquels l'EM Strasbourg a signé une convention sont :

- BUT Gestion des entreprises et des administrations à l'IUT Louis Pasteur (campus de Schiltigheim et de Sélestat)
- BUT Techniques de Commercialisation à l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- BUT Information – Communication à l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- BUT Métiers du multimédia et de l'internet à l'IUT d'Haguenau
- BUT Qualité, logistique industrielle et organisation à l'IUT d'Haguenau

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner la nullité de la candidature.

- **Calendrier d'inscription (sous réserve de modification)**

Ouverture des inscriptions	21 septembre 2026
Clôture des inscriptions	10 novembre 2026
Epreuves écrites	14 novembre 2026
Résultats d'admission	16 décembre 2026

- **Modalités d'inscription au concours**

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School. Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées. Les candidats porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer

des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours sur demande à concours@emstrasbourg.eu.

- **Frais d'inscription**

L'inscription au concours est subordonnée à un paiement de 50€.
L'inscription est gratuite pour les étudiants boursiers. Le candidat devra présenter un justificatif de bourse pour bénéficier de l'exonération des frais de concours.

Le règlement des frais d'inscription peut se faire uniquement par paiement sécurisé en ligne depuis l'espace candidat.

Si le dossier du candidat n'a pas encore été instruit, conformément à la loi française, le candidat dispose d'un délai de quatorze jours à partir de la date de validation de son paiement pour se rétracter et obtenir le remboursement des droits de concours. Pour se rétracter, le candidat doit en faire la demande à concours@em-strasbourg.eu

- **Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement sa messagerie électronique, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

- **Épreuves et coefficients**

Deux épreuves aux coefficients équivalents composent le concours : un QCM de culture générale ainsi qu'une épreuve écrite de synthèse de documents.

- **Vérification d'identité et absence**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité le jour des épreuves écrites du concours à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité.

- **Jury d'admission**

Le jury d'admission délibère à l'issue de la correction des épreuves, détermine une barre d'admission et le classement des candidats. Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats en liste complémentaire peuvent être rappelés tout au long de leur cursus en BUT, au fur et à mesure des éventuels désistements sur liste principale.

- **Conditions d'admission en Programme Grande Ecole**

Les candidats admis au concours doivent également satisfaire les conditions suivantes :
> choix de deux langues étrangères obligatoires si proposé dans le cadre du cursus
> obtention du BUT sans redoublement et obtention de 180 crédits ECTS.

- **Admission et confirmation d'intégration**

A l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé par mail de son admission via le service Concours de l'EM Strasbourg.

Les intégrés sont recontactés au cours de l'année avant leur rentrée à l'EM Strasbourg pour savoir s'ils confirment leur venue à l'EM Strasbourg et connaitre leur choix de parcours. Le versement d'un acompte pourra leur être demandé.

Les étudiants intégrant le Programme Grande Ecole via le concours Trajectoire Management bénéficient de la réduction sur les frais de scolarité de 10% destinée aux étudiants de l'Unistra.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement du concours Trajectoire Management 2026.

Fait à Strasbourg, le 11 06 2026

Le Directeur

Babak Mehmanpazir

UNIVERSITE DE STRASBOURG
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG
61, Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG CEDEX